

n° 455

2<sup>de</sup> Dudres Sud

Trifinancement des

travaux de construction

de la station d'épuration

de faire rappeler que dans le cadre des travaux de la 2<sup>de</sup> de Dudres Sud à usage d'habitations, la commune de Dudres est le maître d'ouvrage des travaux primaires d'A.E.P. et d'assainissement, et en particulier les travaux de construction de la station d'épuration des eaux usées.

11112 - 281172

App.let. du 12.12.72

Il demande au conseil l'autorisation de signer la convention à passer avec la S<sup>te</sup> Tronville et Cie, à l'effet de définir les modalités par lesquelles la commune de Dudres entreprendra la construction de la station d'épuration de la 2<sup>de</sup> de Dudres Sud et les conditions de financement de ces travaux.

Après lecture et délibération, le conseil autorise le Maire à signer cette convention.